

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs d'inscription des exposants pour la manifestation September FEST (Forum Emploi Stages) organisée par l'ESSTIN le 17 septembre 2014 sont fixés selon les modalités suivantes :

| | Tarif | L'inscription comprend |
|--------------------------------------|-------|--|
| Exposant standard (entreprise) | 300€ | Un stand pour 2 personnes de 6 m2, branchement électrique, connexion Internet, grille caddie, possibilité de salon privatif, déjeuner et cocktail pour 2 personnes |
| Personne supplémentaire sur le stand | 60€ | Déjeuner et cocktail |

Article 2

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'ESSTIN et sur le site intranet de l'Université.

Fait Nancy, le 20 mai 2014

Pierre MUTZENHARDT

